

Séance publique du 14 février 2005

Délibération n° 2005-2494

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Désignation de deux représentants à la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)**

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 janvier 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2003-1143 en date du 7 avril 2003, le Conseil a désigné les représentants de la Communauté à la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) qui a pour objet d'examiner chaque année les rapports annuels établis par les délégataires de services publics ; les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, d'assainissement, de collecte et de traitement des ordures ménagères ; le bilan d'activité des services exploités en régie et dotés de l'autonomie financière. Elle doit également être consultée sur tout projet de délégation de service public ou de création d'une régie dotée de l'autonomie financière et, à la demande d'une majorité de ses membres, elle peut inscrire à son ordre du jour toute demande d'amélioration du service public et ce conformément à la loi relative à la démocratie représentative.

Monsieur Alain Chabrolle, désigné par délibération n° 2003-1151 comme représentant titulaire, n'étant plus conseiller communautaire et monsieur Jacques Rodde, désigné par délibération n° 2003-1169, comme représentant suppléant, étant décédé, il convient, de procéder à leur remplacement ;

Vu ledit dossier ;

Vu la loi relative à la démocratie de proximité ;

Vu ses délibérations n° 2002-0871 et n° 2003-1006 respectivement en date des 4 novembre 2002 et 21 janvier 2003 ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne monsieur Vincent Bourgogne comme représentant titulaire de la Communauté urbaine au sein de la Commission consultative des services publics locaux et monsieur Michel Collet comme représentant suppléant de la Communauté urbaine au sein de la Commission consultative des services publics locaux.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,